Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer Biographie Belge d'Outre-Mer, T. IX, 2015, col. 229-231

LA FONTAINE (Georges Lambert Joseph) (Seraing, 14.04.1905 – Bruxelles, 06.01.1965).

Georges La Fontaine connut une carrière africaine très contrastée par le fait des événements majeurs de l'époque comme la Seconde Guerre mondiale, d'une part, et l'indépendance du Congo belge le 30 juin 1960, d'autre part.

Sorti brillamment docteur en droit de l'Université de Liège en 1928 et licencié en notariat au Jury central en 1929, il pratiqua le barreau de Liège jusqu'en 1936, s'occupant activement en sa qualité de conseiller communal catholique à Seraing des œuvres sociales.

En 1936, il entre dans le cadre de la magistrature du Congo belge. Affecté d'abord à Léopoldville, il sera chargé après quelques mois de la gestion du Parquet de Boende. En mai 1940, en congé, fin de 1^{er} terme, prêt à retourner à la Colonie, G. Lafontaine, officier de réserve dépendant du ministère des Colonies et ne devant pas être mobilisé en Belgique, préfère rejoindre le dépôt d'armée qui lui a été désigné pour le commandement de son unité qu'il conduira vaillamment jusqu'à la retraite sur la Lys où il sera fait prisonnier le 27 mai 1940 et envoyé en captivité d'où il ne rentrera que juste cinq ans après, le 28 mai 1945.

De retour au Congo dès septembre 1945, il est nommé à Boma en qualité de substitut. Fin octobre, éclatent les troubles de Matadi. Il se rend sur place dès la première heure et assure la légalité de toutes les opérations.

En 1946, nommé à Irumu, il est chargé par le ministre Godding d'une enquête sur la gestion administrative des mines d'or de Kilo-Moto qui aboutit à des résultats importants. En 1948-49, il travaille pendant

plusieurs mois à l'élaboration de différents décrets au ministère des Colonies et fin 1949, il est promu juge de 1^{re} Instance à Léopoldville.

En 1951, il retourne dans la magistrature debout en qualité de premier substitut et en 1953, il est nommé procureur du Roi à Léopoldville.

Au moment des événements à Léopoldville, en janvier 1959, il assure avec fermeté la direction de l'action publique et sera nommé vice-gouverneur général le 24 avril 1959, remplaçant le vice-gouverneur général Schöller désigné en cette même qualité à la direction du Katanga.

En date du 20 octobre 1960, il sera nommé vicegouverneur général honoraire.

A côté de sa carrière coloniale, G. Lafontaine a publié diverses études juridiques importantes, à savoir: «Commentaire sur le Registre de commerce» (éd. Couraf Léo, 1951) — «La coutume et la Loi» (éd. universitaire, 1955) — «Le Code de la route» (éd. l'Avenir, 1957) — «La législation sur l'enfance délinquante et ses applications» (éd. Larcier, 1957).

Egalement à l'Université de Lovanium, de 1957 à 1960, il assura plusieurs enseignements en qualité de maître de conférences: l'encyclopédie du droit à la faculté de philosophie et lettres préparatoire au droit et les éléments de droit congolais à la faculté d'agronomie.

Président de l'Association des anciens étudiants de l'Université de Liège de 1951 à 1960, il dirigera le groupement interuniversitaire 1956-1957 à Léopold-ville.

Enfin, pour clore ses activités sociales en Afrique, il était devenu en mars 1959 président du Rotary Club de Léopoldville.

A son retour en Belgique, il s'inscrira en qualité d'avocat au barreau de Bruxelles et sera chroniqueur judiciaire au journal *Le Soir* à partir de 1961 — avec trois chroniques par semaine.

Pour clore cette carrière qui fut brillante et courageuse, citons cette opinion pertinente de G. Lafontaine: «Quant à la solidarité bantoue, elle n'en est pas moins une solidarité négative qui se manifeste indépendamment de la solidarité nationale et constitue un élément de division plutôt que de rapprochement» (extrait de la conférence donnée au Jeune Barreau de Bruxelles le 25 novembre 1961).

> 7 mars 1997. E. Lamy (†).